

Conditions générales



1. Les parties

D'une part les membres adhérents à l'association croQu'terre Glâne et Environs (ci-après cro-Qu'terre) et croQu'terre.

2. Objet du contrat

Le présent contrat détermine la manière dont les membres achètent les paniers de croQu'terre. Il définit leur engagement en faveur de l'association et tient lieu de règlement pour les membres acheteurs des paniers.

Les documents suivants font partie intégrante du présent contrat :

1. statuts de l'association croQu'terre
2. charte de la Fédération romande de l'agriculture contractuelle de proximité (FRACP).

3. Droits et devoirs

- Une personne devient membre après avoir acheté son premier panier ou par la signature du contrat d'adhésion au panier,
- Le membre a le droit de recevoir le panier qu'il a choisi selon le contrat d'adhésion signé,
- Le membre s'engage à payer d'avance son panier 4 fois l'an, au 31.03, 30.06, 30.09 et 31.12. La cotisation se paie une fois par an.
- Le panier se retire au lieu et à l'heure annoncée par e-mail, le panier non retiré sera facturé au membre et distribué aux bénévoles ou à une œuvre caritative.
- Les vacances, absences ou suspension du panier doivent être annoncés au plus tard le vendredi précédant la distribution de celui-ci, dans le cas contraire le panier sera facturé au membre.

4. Résiliation du contrat – paiement de la cotisation

Le contrat peut se résilier 4 fois l'an, au 31.03, 30.06, 30.09 et 31.12. Il est renouvelé tacitement de 3 mois en 3 mois. Le délai de résiliation est de 1 mois avant l'échéance.

Les membres sont tenus de régler la cotisation annuelle dans le courant du mois de juin ou lors de leur adhésion à l'association.

5. Dispositions finales

- a. Les présentes conditions générales ainsi que les documents mentionnés au chiffre 2 réglementent limitativement les droits et les obligations entre l'association croQu'terre et ses membres.
- b. croQu'terre se réserve formellement le droit de modifier les conditions générales en tout temps. Les nouvelles conditions figurent sur le site internet de croQu'terre. Elles sont considérées comme acceptées par le membre si celui-ci ne résilie pas formellement le contrat pour sa prochaine échéance.
- c. Si une disposition des conditions générales est annulée ou dépourvue d'effets juridiques, les autres dispositions restent valables. Dans ce cas, la disposition annulée ou dépourvue d'effets juridiques doit être remplacée par une disposition valable se rapprochant autant que possible dans ses conséquences économiques de la disposition annulée.
- d. Les rapports entre croQu'terre et ses membres sont exclusivement régis par le droit suisse. Le for juridique est à Romont.

Version 1.3 du 16 mars 2015